

Projet de rehaussement d'une partie de la route de la Langue-de-Terre à Maskinongé par la municipalité de Maskinongé

Dossier : 6211-06-161

Compte rendu de la période d'information publique du 5 juin au 20 juillet 2018

La période d'information publique concernant le *Projet de rehaussement d'une partie de la route de la Langue-de-Terre à Maskinongé* par la municipalité de Maskinongé a pris fin le 20 juillet 2018. Conformément au mandat qui lui a été confié le 24 mai 2018 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a préparé aux fins de consultation par le public pendant 45 jours, soit du 5 juin au 20 juillet 2018, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

L'initiateur du projet, soit la municipalité de Maskinongé, souhaite rehausser l'extrémité est de la route de la Langue-de-Terre située à Maskinongé, en Mauricie. Cette route, qui se termine par un cul-de-sac, donne accès à une pourvoirie ainsi qu'à des résidences principales et secondaires localisées sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Située sous le niveau de crue du fleuve pour une récurrence de 2 ans, soit 6,57 m, la route de la Langue-de-Terre se retrouve inondée presque chaque année sur une période pouvant aller jusqu'à un mois. Pendant cette période, les citoyens se déplacent à pied ou à l'aide d'embarcations, mais les services municipaux et de sécurité publique ne peuvent pas tous être assurés. L'extrémité est de la route est plus basse que la portion ouest, ce qui la rend particulièrement vulnérable.

Le projet comprend un rehaussement des 560 derniers mètres de la route de la Langue-de-Terre sur une hauteur maximale de 53 cm. Il permettrait d'égaliser la route à un niveau de 6,035 m, soit le point actuellement le plus élevé du tronçon. Celui-ci demeurerait ainsi sous le niveau de crue pour une récurrence de 2 ans, mais le niveau de service offert deviendrait équivalent pour l'ensemble de la route. L'initiateur prévoit aussi l'aménagement de talus engazonnés dont la largeur varierait entre 75 et 80 cm de chaque côté de la route. Finalement, le projet inclurait le rehaussement des 46 entrées privées qui la bordent jusqu'à la limite de l'emprise de la municipalité.

La municipalité de Maskinongé estime le coût des travaux à 200 000 \$. Les travaux dureraient de deux à trois semaines et seraient réalisés au cours de l'été 2018.

(Extrait du communiqué émis le 5 juin 2018)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information, des conversations téléphoniques et des messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

Les travaux de construction

- l'échéancier des travaux ;
- le report des travaux en 2019 ;
- la répartition du coût des travaux.

La procédure d'évaluation environnementale

- le trop grand nombre de consultations pour ce projet initié en 2014 ;

- la lourdeur administrative et les délais occasionnés par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ;
- la possibilité que le projet puisse être refusé par le MDDELCC ;
- l'augmentation du coût du projet en raison des délais occasionnés par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet en format papier ont été déposés au centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bureau de la municipalité de Maskinongé	154, boulevard Ouest

Le site Web

Le communiqué de presse, annonçant la période d'information publique, a été déposé dans le site Web du BAPE ainsi qu'une liste des documents liés au projet, tels que l'étude d'impact, son résumé ainsi que la lettre-mandat de la ministre. Cette liste fait l'objet d'un hyperlien vers le Registre des évaluations environnementales du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca).

La parution des avis publics par l'initiateur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
4 juin 2018	<i>Journal Métro</i>	
6 juin 2018	<i>Le Soleil</i>	
6 juin 2018		<i>L'Écho de Maskinongé</i>
4 juillet 2018		<i>L'Écho de Maskinongé</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
5 juin 2018 Début de la période d'information publique et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Mauricie	195	Site Web et compte Twitter du BAPE 1 389 abonnés
10 juillet 2018 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Mauricie	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 1419 abonnés

La séance d'information

Date	Le mardi 10 juillet 2018 à 19 h 30
Lieu	Centre communautaire de Maskinongé 11, rue Marcel
BAPE : Animation	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	M. Luc Nolet, conseiller en communication
Initiateur	M. Roger Michaud, maire, Municipalité de Maskinongé M ^{me} France Gervais, directrice générale et secrétaire-trésorière, Municipalité de Maskinongé M ^{me} Marie-Ève Martin, chargée de projet Environnement, WSP
Assistance	29 personnes
Webdiffusion : nombre de visiteurs	2
Durée	1 heure et 15 minutes

Les relations de presse

Un représentant du journal le *Nouvelliste* était présent à la séance d'information tenue le 10 juillet dernier à Maskinongé.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué qui annonçait le début du mandat d'information, l'hebdo régional *L'Écho de Maskinongé* a fait paraître un article qui reprend essentiellement les éléments de la description du projet, ses impacts et les mesures d'atténuation prévues par l'initiateur. La station de radio *CHGA-FM* et le journal *Le Nouvelliste* ont également traité du déroulement de la séance d'information et des préoccupations soulevées par quelques citoyens.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 23 juillet 2018

Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, chargé du dossier
En collaboration avec Luc Nolet, conseiller en communication